



# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT 3eme Séance du Mardi 22 septembre 2020 - 16h30 par visioconférence

Nombre de membres:	31
Membres absents :	2
Membres présents:	29
Membres avec droit de vote	24

Lycke Franco-Argentin			TABLISEMENT EN DESTON CHIEFTE Agence DUS Forcesignersent français STEATANGET		
CE - Conseil d'Établissement FEUILLE D'ÉMARGEMENT Réunion du Mardi 22 septembre 2020 à 16h30 par Visioconférence					
NOM PRENOM	FONCTION	DROIT de VOTE = 24	EMARGEMENT		
Lionel PARADISI-COULOUMA	Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle	OUI	( andisi		
Laurence LEYENDECKER	Cheffe d'Etablissement	OUI	Lyduhr		
Delphine GUYOMARD	Directrice Administrative et Financière	OUI	=		
Jean-François LAGU	Proviseur Adjoint	OUI			
Jean-Marc FERRER	Directeur du 1 <sup>er</sup> Degré	OUI	<i></i>		
Maria Paz GONZALEZ SUBERO (congé maternité) Gabriel SANTOJANNI	Proviseure Adjointe	· OUI	Préant		
Maria Rosa FRANCESCHINI	Directrice du 1 <sup>st</sup> Degré	OUI	Dreis		
Thierry FABIANO	Conseiller Principal d'Education	OUI	eréant		
Jean-Christophe BENISTAND	Enseignant 1er degré	OUI	resent		
Anne BOULANGER	Enseignant 1er degré	OUI	Présente		
Cécile de SANTA COLOMA	Enseignant 1er degré	OUI	crisente		
Didier FOULARD	Enseignant 2nd degré	OUI	Présent		
Paula SARACINO	Enseignant 2nd degré	OUI	Présente		
Brice LEBRE	Enseignant 2nd degré	OUI	Présent		
Jorge SANCHEZ	Personnel non enseignant	OUI	prémt		
Selva GALVAN	Personnel non enseignant	OUI	Prent		
Verónica BERTORA	Représentant AMICALE	OUI	Présente		

Représentant AMICALE OUI Présente Course de la Company de la Conseiller Consulaire NON Présente Mare JAMIN Conseiller Consulaire NON Présente de la Conseiller Consulaire NON Présente Présente NON Prés	
Représentant AMICALE OUI C'ÉLAC Gabriela PIÑOL ROMBOLA Représentant AMICALE OUI C'ÉLAC Pablo PEREL Représentant FRATERNITÉ OUI Grésate Graciela FERRÁS Représentant FRATERNITÉ OUI C'ÉLAC Représentant AMICALE OUI C'ÉLAC Représentant FRATERNITÉ OUI C'ÉLAC Représentant AMICALE OUI C'ÉLAC Représentant AMICALE OUI C'ÉLAC Représentant AMICALE OUI C'ÉLAC Représentant FRATERNITÉ OUI C'ÉLAC REPRÉSENTATION REPRÉSENTATION REPRÉSENTATION REPRÉSENTATION REPRÉSENTATION REPRÉSENTATI	
Représentant AMICALE OUI Créate Pablo PEREL Représentant FRATERNITÉ OUI Créate Connecte Graciela FERRAS Représentant FRATERNITÉ OUI Créate Connecte Présentant FRATERNITÉ OUI Créate Conseille FERRAS Représentant FRATERNITÉ OUI Créate Conseille FRATERNITÉ OUI Créate Créate Conseille GOUPIL Conseiller Consulaire NON Créate Créate Conseiller Consulaire NON Créate Créate Conseiller Consulaire NON Créate Conseiller Consulaire Conse	
Graciela FERRÁS  Représentant FRATERNITÉ OUI Prédate linès BICHON Élève de Lycée OUI Prédate Marina AISENSON Élève de collège OUI Prédate lutien BOUCHARD Consul Général de France NON Prédate Michèle GOUPIL Conseiller Consulaire NON Prédate	
Elève de Lycée OUI PRISARE Marina AISENSON Elève de collège OUI PRISARE Multien BOUCHARD Consul Général de France NON Présente Michèle GOUPIL Conseiller Consulaire NON Présente	à 17h0
Inès BICHON Élève de Lycée OUI PRISANE  Marina AISENSON Élève de collège OUI PRISANE  Mulien BOUCHARD Consul Général de France NON PRISANE  Michèle GOUPIL Conseiller Consulaire NON PRESENTE	
Michèle GOUPIL Conseiller Consulaire NON Presente	
Michèle GOUPIL Conseiller Consulaire NON Presente	
Michèle GOUPIL Conseiller Consulaire NON Presente	
Mare JAMIN Conseiller Consulaire NON COSS- 15	
101 612961	
Michel MENINI Conseiller Consulaire NON QUEST	
Andrea GUADALUPE Présidente des Anciens Mermoz NON Abant  Franco REQUEJO Vice-Président du CVL NON Abant	
Franco REQUEJO Vice-Président du CVL NON Abject	

Etant donnée la continuité du confinement obligatoire, la cheffe d'établissement Mme. LEYENDECKER, a convoqué à une séance virtuelle qu'elle ouvre à 16h37. Elle remercie les membres qui participent en ligne et les 5 membres représentants de l'administration qui sont réunis dans la salle Thévenin du lycée.

Le secrétariat est assuré par Belén Sirimarco, et la représentante de l'association Amicale Verónica Bertora.

La proviseure rappelle l'ordre du jour et annonce les 2 points divers qui seront traités:

- a) présentation de l'association Anciens Mermoz.
- b) la question de l'association de parents Fraternité sur l'application effective de la loi nationale 27002 sur le jour de la jeunesse et la commémoration de "La noche de los lápices" La proviseure signale que ce point lui a été présenté le matin même et rappelle aux membres le délai de 48 heures avant la date du conseil pour lui soumettre les questions diverses. L'ODJ est adopté à l'unanimité des membres.

#### **ORDRE DU JOUR:**

- 1) Présentation des nouveaux membres.
- 2) Approbation du CR du précédent Conseil d'Etablissement (16/06/2020) ;
- 3) Point sur l'évolution de l'EAD et vote de la charte de l'EAD;
- 4) Présentation du protocole de retour en classe ;
- 5) Préparation de la rentrée 2021 : premier point sur les recrutements, les effectifs, la structure de l'établissement ;
- 6) Etat des lieux du plan d'attractivité de l'établissement ;
- 7) Point financier : situation financière de l'établissement, aide de l'Etat argentin, aide aux familles ;
- 8) Points divers:

Avant de commencer le développement des points de l'ordre du jour, la proviseure souhaite partager une très triste nouvelle qu'ils ont appris ce jour. Le décès de Karin Acosta Chopin, ancienne élève, mère d'élève et enseignante, toujours très engagée avec cet établissement. La directrice du 1<sup>er</sup> degré s'adresse aux membres du conseil pour rendre hommage à Madame Acosta Chopin et dit que Karin a passé toute sa vie au lycée, elle est tout simplement la mémoire de notre lycée. Nous sommes tous abattus et lui disons adieu avec grand regret.

La proviseure annonce la suspension de l'ensemble des cours le lendemain et demande à chacun de faire une pensée pour Karin.

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré témoignent émotion et grande tristesse pour la perte de cette collègue et amie.

## Point 1) Présentation des nouveaux membres.

Trois nouveaux membres se joignent à ce conseil d'établissement : Madame Laurence Leyendecker, cheffe d'établissement et proviseure du Lycée Jean Mermoz depuis le 1/08/2020.

Monsieur Lionel Paradisi-Coulouma, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle et directeur de l'IFA, en représentation du poste diplomatique depuis le 01/09/2020.

D'abord, le Conseiller s'associe au nom du SCAC et de l'Ambassade à l'émotion collective et souhaite témoigner le soutien à toute la communauté éducative en ce moment de deuil.

Il se présente ensuite énonçant son parcours plus récent : il a représenté pendant 4 ans l'Ambassade de France en Irlande comme 1<sup>er</sup> Conseiller-adjoint à l'ambassadeur. S'agissant de l'Amérique Latine, il a eu le plaisir de connaître bien cette zone puisqu' il a été également COCAC au Venezuela entre 2009 et 2012.

Madame Andrea Guadalupe, élue présidente de l'association d'anciens élèves du Lycée Jean Mermoz « Anciens Mermoz » le 29/06/2020. Andrea remercie l'invitation comme membre du conseil et dit qu'elle a été diplômée du baccalauréat en 1979.

# Point 2) Approbation du CR du précédent Conseil d'Etablissement (16/06/2020)

Mme. Anne Boulanger, enseignante du 1<sup>er</sup> degré a signalé une petite erreur en page 4: reprise <u>lundi 2 août</u> (et non mardi) Mme Boulanger demande de rajouter le texte suivant :

\*Mme. Boulanger souligne que les vacances intermédiaires ont bien été raccourcies au fil des ans car avant elles s'étendaient sur deux semaines; celles d'octobre en particulier avaient d'ailleurs été scindées en deux fois une semaine (une en septembre et une en novembre) à la demande de l'IEN. En 2017, retour aux <u>2 semaines d'affilée</u> en mai et octobre. À partir de 2018, <u>réduction à 12 jours</u>, et <u>2021, 11 jours</u>. Le glissement progressif de ces vacances intermédiaires est donc bien réel.

Les membres du CE approuvent ces modifications. Le PV de la réunion du Conseil d'Etablissement du 16 juin 2020 sera donc publié sur le site <a href="http://lyceemermoz.edu.ar/m10/index.php/informationsfr/pv-conseil-d-etablissement">http://lyceemermoz.edu.ar/m10/index.php/informationsfr/pv-conseil-d-etablissement</a>

### Point 3) Point sur l'évolution de l'EAD et vote de la charte de l'EAD

La proviseure fait un historique et rappelle dans quel cadre a été construite cette charte. Nous sommes dans une année hors norme qui a affecté les systèmes éducatifs partout dans le monde et nous a menés à cette nouvelle modalité de l'enseignement à distance. Au mois de juillet il y a eu espoir de pouvoir reprendre en présentiel mais cet espoir recule indéfiniment et aujourd'hui on travail à faire en sorte que cet enseignement puisse être soutenable pour tous : les élèves, les professeurs et les familles s'il doit continuer jusqu'à la fin de l'année scolaire.

C'est un sacré défi que de rester motivés, concernés dans une situation qui peut être décourageant sur beaucoup de plans. La proviseure ajoute qu'elle est impressionnée par le niveau d'engagement des professeurs et des élèves et que malgré les difficultés il y a relativement peu d'élèves qui s'éloignent des objectifs scolaires. Ces élèves sont accompagnés et encadrés. Globalement la communauté scolaire est soudée.

Mme. Leyendecker réitère son remerciement l'ensemble des personnels qui sont le moteur de tout ce travail et encourage les élèves et les familles qui sont derrière eux pour les aider.

Depuis la rentrée des vacances l'administration a mis en place des conseils et des réunions dans lesquels ont pu participer les représentants de tous les corps : les enseignants du 2<sup>nd</sup> et 1<sup>er</sup> degré, les non enseignants, les élèves et les parents d'élèves. De ces réunions sont ressortis plusieurs points et le résultat est qu'une charte qui devait être un seul document pour tous les niveaux, finalement a été dissociée en 2 : la charte du 2<sup>nd</sup> degré (collège et lycée) et la charte du 1<sup>er</sup> degré (maternelle et élémentaire).

Ces chartes ont pour but de recenser les règles, le bon usage et le bon fonctionnement de l'EAD, que si elles sont utilisés de manière appropriée vont permettre de faciliter le travail des élèves, des professeurs et des familles. Notamment pour les enseignants:

- Contrôler l'inflation du travail qui débordait parfois sur la vie privée.
- Le droit à la formation et à la concertation.

M. Benistand, enseignant du 1<sup>er</sup> degré intervient pour dire qu'effectivement il a été nécessaire de séparer la charte du 2<sup>nd</sup> et du 1<sup>er</sup> degré et qu'il pensent qu'il faudra réfléchir à la séparation entre maternelle et élémentaire. Il devait avoir une réunion du 1<sup>er</sup> degré le lendemain qui a dû être repoussée. Il y aura surement des modifications.

Le directeur JM Ferrer dit que la charte du 1<sup>er</sup> degré reste encore un document de travail qu'il y aura des ajustements.

La proviseure demande que pour le retour de vacances d'octobre la charte de l'école primaire soit finie et définitive.

Amicale et Fraternité célèbrent la dissociation en 2 chartes car les besoins et les soucis de l'école secondaire sont différents à ceux du primaire. En particulier, G Ferras évoque la nécessité des élèves de la maternelle et l'école élémentaire d'avoir plus d'intervention virtuelle des enseignants en français pour rester en contact avec la langue.

La proviseure dit que justement il y a une nouvelle organisation qui sera mise en place pour permettre aux enfants d'avoir 1 rencontre quotidienne de l'enseignant avec ses élèves. Le directeur ajoute qu'ils sont rentrés maintenant dans une dernière phase de l'EAD. Après beaucoup de travail avec l'ensemble des équipes du primaire, l'EAD a évolué et s'est perfectionné. Nous sommes constamment en train d'améliorer cette modalité. Il faut se réinventer pour aider les enfants en difficultés.

Mme. de Santa Coloma, enseignante du 1<sup>er</sup> degré demande la parole et s'adresse d'abord aux parents pour dire que les enseignants souffrent eux aussi les difficultés que présente l'EAD et qu'ils veulent, comme les parents, que cette modalité soit profitable aux élèves. À l'école primaire, il est très difficile d'amener un enfant à rester concentré de surcroit en classe virtuelle. De plus, pour bien profiter des enfants il est nécessaire de séparer la classe en petits groupes, ce qui fait une classe de 40 minutes par groupe. Le but est aussi de ne pas surexposer les enfants à l'écran. D'autre part nous avons une communication fluide avec les parents qui peuvent toujours nous contacter pour demander des précisions ou de l'aide quand l'enfant doit travailler en autonomie. Nous sommes en perpétuelle recherche d'un meilleur équilibre et surtout que l'enfant ne s'ennuie pas. La classe zoom avait un caractère attractif au début mais ça ne l'est plus maintenant. L'enfant a du mal à rester concentré quand il est 40 minutes face à l'écran.

Mme Ferras réitère le souhait des parents de voir augmenter les classes virtuelles, surtout pour les plus petits qui ont besoin d'approfondir le français.

M. Benistand rejoint sa collègue de CM1 et rajoute que s'il est nécessaire d'évoluer il faut en contrepartie faire attention parce que quantité ne veut pas dire qualité. Chaque enseignant propose une aide adapté et ce n'est pas en rajoutant des heures de classes virtuelles que l'enseignement va améliorer. Ce qui est le plus important est de donner un enseignement de qualité. Chaque semaine avec les collègues on se pose la question de comment faire pour améliorer notre travail avec les enfants et chaque fois que l'on met en place une petite modification c'est toujours compliqué pour beaucoup de familles parce que dans les familles il y a parfois 4 personnes qui doivent partager 1 ordinateur . Donc chaque

modification il faut la peser et évaluer les conséquences. Il dit que cette nouvelle organisation vient d'être rajoutée à la charte et qu'ils ne la connaissaient pas.

La proviseure signale que la charte s'est faite pas à pas, qu'il y a eu plusieurs instances de travail et de discussion entre les différents intervenants et même avec l'IEN.

Chaque enseignant devra chercher la meilleure manière de mettre en place cette organisation. Il ne s'agit pas de sacrifier qualitatif pour quantitatif mais il faut au moins une rencontre quotidienne de l'enseignant avec la classe entière.

Mme. De Santa Coloma dit que l'imposition d'une rencontre quotidienne sera un bouleversement pour les enseignants qui passent un temps monstrueux a préparer les 3 voire 4 rencontres par niveau et les padlets. S'il faut faire 5 rencontres il y aura forcément moins de temps pour préparer les padlets qui sont très utiles.

Mme. Boulanger souligne qu'en maternelle un zoom par jour avec un groupe de 25 élèves c'est inconcevable. Ils auront beaucoup de mal à faire participer les élèves qui sont déjà surexposés aux écrans. Cela parait impossible.

La proviseure insiste sur le fait qu'il ne s'agit pour elle de vouloir forcer cette pédagogie mais par contre aujourd'hui il y a un besoin d'évolution et si on le repousse on aura manqué un rendez-vous très important. Nous travaillons tous ensemble pour les enfants et nous devons nous assurer qu'ils progressent surtout en français. C'est dans ce cadre-là qu'il faut avancer.

La proviseure conclue cette discussion et avance avec la votation de la charte du 2<sup>nd</sup> degré qui est finalisée.

Mme Ferrás demande la parole pour dire que finalement il n'y a pas un équilibre entre temps de travail des élèves synchrone et asynchrone puisque avec le nouvel emploi du temps mis en place cette semaine il y a eu une réduction de classes virtuelles.

M. Lagu, proviseur-adjoint, explique que le 50% de temps de travail de l'élève est partagé entre travail synchrone (classe virtuelle) et asynchrone (en autonomie)

 Veiller à un équilibre entre temps de travail des élèves synchrone et asynchrone : l'ensemble du travail synchrone et asynchrone ne doit pas dépasser 50% du volume horaire des élèves par discipline en présentiel. En effet, le travail asynchrone de l'élève se fait seul et en autonomie, à la maison où l'ensemble de la cellule familiale est également en situation de télétravail.

M. Foulard, professeur du 2<sup>nd</sup> degré dit qu'un sondage effectué parmi les collègues montre que la charge de travail en EAD est bien supérieure qu'en présentiel pour les professeurs.

La proviseure dit que beaucoup de parents sont contents de la qualité de l'enseignement maintenant.

Les deux représentantes d'Amicale disent que le nouvel emploi du temps a été bien reçu par les parents, qu'il est mieux organisé et remercient la communication du lycée.

L'élève Marina Aisenson dit que cet emploi du temps les aide à mieux s'organiser et demande au proviseur-adjoint s'il est possible d'indiquer le symbole visio dans certaines disciplines. M. Lagu répond que ça sera ajouté.

Les 24 membres qui ont droit de vote sont présents. Vote à main levée.

# Résultats : Abstentions 2, Contre 0, Pour 22.

La Charte de l'Enseignement à Distance pour le 2<sup>nd</sup> degré est adoptée par la majorité des membres. Les 2 représentants de l'association Fraternité se sont abstenus de voter.

# Point 4) Présentation du protocole de retour en classe

La proviseure dit que ce n'est pas la peine de rentrer aujourd'hui dans le détail de ce protocole puisque les cours présentiels ne reprendrons pas prochainement. L'idée d'avoir un document déjà bien travaillé et réfléchi entre les différentes parties nous permettra d'être prêts à rouvrir l'école dès que les autorités locales et ensuite le poste diplomatique donneront le feu vert.

Le protocole ne sera donc pas soumis au vote maintenant mais si jamais les cours présentiels seraient autorisés nous convoquerons très vite un conseil extraordinaire.

Amicale demande quel est l'avis des enseignants sur le retour en classes présentielles : sous quelles conditions, le transport public, s'ils ont envie, etc.

M. Foulard répond que les professeurs de secondaire ont du mal à se projeter sur le retour. Ils se projettent pour l'instant dans l'EAD.

M. Benistand coïncide avec son collègue mais rajoute qu'ils ont envie de reprendre les cours présentiels.

Mme Scaglione dit que le gouvernement de la ville de Buenos Aires prône pour le retour à l'école des 6500 élèves de la ville qui n'ont pas accès à l'EAD et qu'il ne faut pas oublier que notre lycée est dans une situation privilégiée par rapport à ca.

Mme. Leyendecker conclue que même si l'horizon de reprise est lointain nous avons envie de reprendre et si l'on pouvait on accélérait le mouvement parce que comme on dit aux élèves « vous nous manquez ! »

# <u>Point 5) Préparation de la rentrée 2021 : premier point sur les recrutements, les effectifs, la structure de l'établissement</u>

Ce point a été déjà présenté lors des conseils du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré. Voici un résumé :

- Sur les effectifs: départ de 60 élèves pour différentes raisons dont économiques. 48 élèves de moins au 1<sup>er</sup> degré et 13 au 2<sup>nd</sup>. Evidemment c'est une préoccupation a long terme mais aussi sur le court terme car nous devons organiser le retour. Notre souci est de ne pas fermer des classes, de ne licencier personne et de passer cette année difficile en stabilisant et cherchant d'autres possibilités. Pour le 1<sup>er</sup> degré on compte accueillir les enfants qui étaient en liste d'attente et ouvrir 2 classes de TPS. Développer les entrées latérales dans le primaire mais aussi dans le niveau de collège.
- Sur le 2<sup>nd</sup> degré. La question de la réforme du Bac. On fera en sorte que toutes les spécialités se maintiennent et recourir au CNED seulement en cas d'impossibilité. Mme. Scaglione demande s'il n'est pas nécessaire de repasser en trimestres pour pouvoir comptabiliser le plus de notes possibles dans le contrôle continu, surtout pour les élèves de 1ère et Terminale qui passent le Bac et de 3ème qui passent le Brevet. La proviseure répond qu'avant de prendre la décision elle attend les instructions de la DEC de Poitiers.
- Recrutement des personnels : 6 personnes qui ont déposé le dossier de retraite pour le 1<sup>er</sup> degré et 2 ou3 pour le 2<sup>nd</sup> degré. Il faut qu'on prenne le temps de penser à une nouvelle composition pour la rentrée prochaine. Mme Scaglione demande si l'établissement a prévu le remplacement des personnels et des élèves qui se trouvent dans les groupes à risque et qui ne pourront pas reprendre en présentiel. La proviseure répond que pour l'instant ils n'ont pas une connaissance complète des personnes qui seront dans l'impossibilité de reprendre le travail ou les cours quand l'école rouvrira mais il est encore trop tôt pour le recenser.

# Point 6) Etat des lieux du plan d'attractivité de l'établissement

En ce moment le lycée est très actif et fait de la publicité dans différents réseaux sociaux car les inscriptions de maternelle sont ouvertes et bientôt ouvrira la réinscription des élèves. Il y a aussi un projet pour rendre la publicité plus professionnelle. Nous sommes également en contact à ce sujet avec Mme. Guadalupe des Anciens Mermoz pour mettre en place la diffusion de notre établissement dans les différentes institutions qui ont un lien avec la France par des petits entretiens par exemple dans lesquels on peut mettre en avant les qualités et promouvoir les valeurs de notre école. Nous sommes en train de préparer 5 petites vidéos promotionnelles dont une visite virtuelle des installations du lycée.

On travaille aussi a un petit slogan, un petit résumé et une formule qui a plu la majorité des personnes qui travaillent la dessus est « nuestra educación, un mundo de oportunidades » On verra si elle est finalement adoptée.

Le conseiller de coopération partage l'idée que cette formule décrit parfaitement l'esprit de Jean Mermoz et dit que surement elle sera suivie par l'Ambassadrice.

Mme Scaglione demande comment est promotionné la PS par exemple. Justement la proviseure dit que la semaine suivante il y aura une visite présentielle des parents qui ont inscrit leurs enfants en maternelle, par des petits groupes, sans enfants.

M. Benistand attire l'attention sur le fait de bien expliquer aux nouvelles familles que le lycée français est un projet de famille et que la famille, les parents doivent accompagner l'apprentissage du français des enfants dont la langue maternelle n'est pas le français. L'apprentissage et la sensibilisation du français doivent continuer à la maison pour que l'enfant réussisse. C'est un point qu'effectivement a été mis en considération par l'équipe de direction dit la proviseure, tant pour la maternelle comme pour les entrée latérales de l'élémentaire et collège.

A ce propos, Mme. Scaglione demande s'il y aura des examens pour les entrées latérales au collège et M. Lagu explique que dans les entrées latérales tout dépend du niveau de français que le postulant démontre avoir au moment du 1<sup>er</sup> entretien. Le test est une un moyen de mesurer le niveau rapidement.

### Point 7) Point financier : situation financière de l'établissement, aide de l'État argentin, aide aux familles

Aide de l'État argentin - ATP

Cette aide de l'État argentin a été demandée sur les conseils de notre cabinet comptable, mais également à la demande des associations de parents d'élèves dans la mesure où la totalité des salaires a été versé depuis le confinement, y compris pour les agents de service et les personnels du périscolaire.

Cette aide a été octroyée pour les mois de mai et juin : mai pour la totalité des personnels, juin pour une partie seulement.

Nous n'avons aucun détail sur les modalités de calculs.

L'aide est versée par l'AFIP sur le compte du personnel et retenue sur le salaire par l'employeur.

Il n'y aura pas d'aide de l'État pour les mois suivants.

Cette aide s'est élevée à 6 754 682 pesos.

Elle est réaffectée à la Fondation pour les aides économiques de la 3ème commission du 18 septembre.

Nous avons reçu 52 demandes de révision et 20 nouvelles demandes. Toutes ont été satisfaites.

Pour 2020, ce sont donc 165 élèves argentins ou de nationalité tierce qui sont aidés.

Pour information, 162 élèves français ont obtenu une bourse dont 56 à 100%.

L'augmentation des droits de scolarité pour 2021 a été étudiée en fonction des besoins indispensables de l'établissement en termes de masse salariale, de fonctionnement et d'investissement, mais aussi en tenant compte des indicateurs économiques de l'Argentine, à savoir les prévisions d'inflation et de dévaluation de la monnaie.

Aussi pour mener à bien nos projets, une augmentation de 50% est indispensable. Elle correspond aux prévisions d'inflation, chiffre qui néanmoins ne tient pas compte du risque de déclenchement d'une spirale hyper-inflationniste en fin d'année. Les économistes prévoient sur la période juillet 2020 à juin 2021, 52.5% d'inflation.

Le lycée a toujours fait le choix d'annoncer de ne pas faire d'augmentation en cours d'année à la différence des autres établissements privés argentins : une façon de ne pas mentir aux parents et de pouvoir s'engager sur une année entière. Jusqu'à présent, le lycée n'a jamais dérogé à ce principe. Sauf accident sur l'Argentine, nous maintiendrons ce principe.

C'est ainsi que l'on constate que les autres établissements privés de même catégorie ont des frais d'écolages plus importants du fait des augmentations successives en cours d'année. Par ailleurs, le lycée ne fait pas payer de matricula pour la réinscription.

Pour les familles qui rencontreraient des difficultés, nous les invitons à se rapprocher, soit de Belen pour déposer une demande d'aide auprès de la Fondation, soit du consulat (pour les familles françaises), soit de Jorge (service facturation) pour établir un accord de paiement.

Pour information, l'enveloppe d'aide de la Fondation sera revue à la hausse en 2021.

Pour ce qui est de la demi-pension, nous sommes en attente de la publication d'un appel d'offres pour connaître les tarifs 2021. Les tarifs donnés dans le règlement financier sont donc à titre indicatif. Nous envisageons par ailleurs de supprimer le goûter de maternelle, sujet qui avait été débattu dans les commissions cantine en 2019.

Les représentants des deux associations des parents d'élèves sont contre l'augmentation de 50% annoncée pour 2021 Amicale demande de chercher d'autres possibilités pour accroitre la trésorerie et sollicite la formation d'une commission pour analyser des alternatives pour réduire l'augmentation et son impact chez les familles. Ils assurent que cette annonce sera très mal perçu pour la communauté des parents dont une grande partie sont des salariés qui n'ont pas vu, eux, augmenter leurs salaires depuis longtemps ou des entrepreneurs qui ont été gravement affectés par le recès économique de cette année de pandémie. Ils demandent de réduire l'augmentation prévue et d'élargir le paiement en plus d'échéances.

#### Point 8) Questions diverses.

### 1) Présentation de l'Association Anciens Mermoz :

Andrea GUADALUPE s'adresse aux élèves présents et les encourage, dans ce contexte difficile, à penser au futur, à penser aux opportunités de travail. Elle présente le plan de travail pour 2020/2021.

. Donner plus de poids et de visibilité à l'association avec l'aide, au niveau local, du Lycée Jean Mermoz, mais aussi de l'Ambassade de France et de la Chambre de Commerce Franco-Argentine et, au niveau international, a travers l'Association des Anciens Elèves des Lycées Français du Monde (ALFM).

- . Construire un solide réseau entre les anciens élèves de notre Lycée, pour mieux nous connaître et renforcer nos capacités, ainsi qu'avec la communauté d'affaires franco- argentine, en nous focalisant sur un objectif principal : l'emploi. Pour ce faire, nous allons conclure des accords de partenariat avec la CCIFA ou autres chambres de commerce, avec des plans du type 1er.emploi et des stages en entreprise pour les plus jeunes, et recherche d'emploi auprès des entreprises locales pour les Anciens professionnels.
- . Assurer l'autonomie financière de l'association en recrutant de nouveaux adhérents et en cherchant des sources de financement annexes.

En ce qui concerne le Lycée, pouvoir offrir aussi aux élèves de Terminale une orientation professionnelle sur les différentes carrières disponibles, avec une approche du marché de travail en Argentine et peut être aussi à l'étranger, et avoir une plus importante participation dans l'organisation du Carrefour des Métiers.

2) **Fraternité**: M. Perel dit d'abord que l'annonce de l'augmentation mettra en difficulté beaucoup de familles et que ça sera l'axe prioritaire pour travailler ensemble les deux associations avec l'administration du lycée.

Fraternité sollicite l'application effective de la loi nationale 27002 (teste joint) qui prévoit l'institution du 16 septembre comme Journée nationale de la jeunesse en commémoration de l'appelée "La noche de los lápices" (Nuit des crayons) et demande la bienveillance de la direction du lycée pour l'intégration de cette date au calendrier scolaire et la mise en œuvre d'activités visant à diffuser parmi les étudiants, la connaissance et la signification de cette commémoration, comme cela a été fait avec le 24 mars « El Día Nacional de la Memoria por la Verdad y la Justicia ». Il propose que des activités soient pensées en collaboration avec l'ambassade de France par exemple qui fait un bon travail dans ce cadre. La proviseure propose de réfléchir pour l'année prochaine à un calendrier d'activités et commémorations et d'y identifier les dates relatives à la mémoire la vérité et la justice entre autres. Nous avons beaucoup de commémorations tout au long de l'année et ça serait bien de savoir qui participe à quoi et avec quel objectif pédagogique.

La Proviseure remercie tous les membres pour cette participation et clôture la séance à 19h10.

Mme LEYENDECKER	Mme SIRIMARCO	Mme BERTORA	
		Mme SCAGLIONE	
Proviseure	Secrétaire	Secrétaire adjointe	